

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize, le dix-sept du mois de novembre, le Conseil Municipal de la Commune de VERNaison étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur André VAGANAY, Maire.

Étaient présents : Monsieur VAGANAY, Monsieur PEREZ, Madame PILLON, Monsieur GOUX, Madame MALGOUYRES, Monsieur PENIDE, Madame COSNARD, Madame FRAPPA-ROUSSE, Monsieur GONNARD, Madame BAEZA, Monsieur CARRE, Madame BOURDIN, Monsieur BARD, Madame SIMOND-GONNARD, Monsieur BENMERZOUQ, Madame PLA-PAUCHON, Madame LACROIX, Monsieur MONTEGUE, Madame MARIN, Madame DESPINASSE, Monsieur VUILLEMARD, Madame GRAZIANO, Monsieur VOINDROT, Monsieur POCHON, Madame PALLEJA

Étaient excusés : Monsieur DRID a donné pouvoir à Madame SIMOND-GONNARD
Madame BERNARD a donné pouvoir à Madame GRAZIANO

Il a été procédé conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation du secrétaire de séance. Madame BAEZA a été désignée, à la majorité, secrétaire de séance.

Cimetière : approbation des tarifs des concessions au cimetière à compter du 1er janvier 2017

Nombre de conseillers en exercice : 27
présents : 25
représentés : 27

Date de la convocation : 10 novembre 2016
Date d'affichage du compte rendu sommaire : 18 novembre 2016

Rapporteur : Monsieur Patrick PEREZ – Adjoint délégué au cimetière

Monsieur Patrick PEREZ, rapporteur, expose que par délibération n° D 30 10 2014 / 003 du 30 octobre 2014, le Conseil municipal a approuvé les tarifs des concessions au cimetière pour l'année 2015.

Il vous est proposé d'approuver les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2017. Ces tarifs sont proposés sur la base d'une augmentation prenant en compte l'érosion monétaire, soit 0,4 % sur un an (septembre 2016), les prix ayant été stables entre 2014 et 2015. Les chiffres sont arrondis à l'euro près.

- Cimetière – concessions :

	Tarifs 2015		Proposition à compter du 1 ^{er} janvier 2017	
	15 ans	30 ans	15 ans	30 ans
simple	240 €	420 €	241 €	422 €
double	480 €	840 €	482 €	843 €

- Cimetière – caveaux municipaux :

Capacité	Tarifs 2015			Proposition à compter du 1 ^{er} janvier 2017		
	Location	Concession	Total à payer	Location	Concession	Total à payer
1 place	978 €	240 €	1 218 €	982 €	241 €	1 223 €
2 places	1 370 €	240 €	1 610 €	1 376 €	241 €	1 617 €
3 places	1 620 €	240 €	1 860 €	1 627 €	241 €	1 868 €
4 places	1 786 €	240 €	2 026 €	1 793 €	241 €	2 034 €
6 places	2 251 €	240 €	2 731 €	2 260 €	241 €	2 501 €

- Cimetière – columbarium :

Tarifs 2015		Proposition à compter du 1 ^{er} janvier 2017	
15 ans	30 ans	15 ans	30 ans
315 €	600 €	315 €	602 €

Vu l'avis de la commission municipale « sécurité – marchés publics- cimetière – bâtiments communaux » en date du 04 novembre 2016,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à 27 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

. **approuve** les tarifs tels que présentés ci-dessus,

. **décide** que ceux-ci entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le 18 novembre 2016

Transmis en préfecture le : 18 novembre 2016

Affiché le : 18 novembre 2016

Le Maire,
André VAGANAY